



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Nombre de Suffrages exprimés : 15

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales et suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'ouverture de plis et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection par scrutin secret.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Sont candidats au poste de titulaire :

Raymond BORIO

Aude ABIME

Alain POILPRE

Sont candidats au poste de suppléant :

Roland NARDELLI

Michel MANISCALCO

Nadine MARION

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Sont donc désignés délégués titulaires à la majorité absolue par 15 voix :

Raymond BORIO

Aude ABIME

Alain POILPRE

Sont donc désignés délégués suppléants à la majorité absolue par 15 voix :
Roland NARDELLI
Michel MANISCALCO
Nadine MARION

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

